

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 6 avril 2023

N° 38

Objet : Tri, collecte et  
valorisation des biodéchets,  
demande de financement au  
titre du Fonds vert

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi « Fonds vert », a été ouvert au premier trimestre 2023 par l'Etat et est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Le fonds finance 3 types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie

L'axe 1 du Fonds vert « Renforcer la performance environnementale » comprend une mesure spécialement dédiée au financement du soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets. Les actions financées sur cette mesure doivent contribuer, dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée, à la gestion de proximité et la collecte séparée des biodéchets.

Depuis sa création, Provence Alpes Agglomération est engagée, avec son Service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD), dans une stratégie de mise en œuvre de projets structurants autour de la prévention et la réduction des déchets dans une économie circulaire locale.

La Communauté d'agglomération s'est engagée en juillet 2021 dans l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative incluant une étude de mise en œuvre de tri et traitement à la source des biodéchets.

S'appuyant sur la première phase de l'étude « état des lieux » avec une enquête grand public et des analyses du contenu des ordures ménagères résiduelles (OMr) des habitants de PAA, l'agglomération fait le choix d'un scénario mixte de solutions complémentaires afin de donner l'opportunité à tous les usagers du SPPGD d'obtenir une solution de gestion des biodéchets. Ces solutions passeront par une collecte des biodéchets sur l'axe le plus densément peuplé de l'agglomération, par la distribution de composteurs individuels pour les usagers disposant de jardins et par le déploiement de plateformes de compostage collectives.

Les investissements liés à ce projet comprennent :

- L'acquisitions de véhicules pour la collecte des biodéchets et l'entretien des plateformes de compostage collectives (400 000 € HT),
- L'acquisitions de 165 abri-bacs + bacs pour collecter les biodéchets qui seront installées dans les communes longeant la RN85 de Château-Arnoux-Saint-Auban à Digne-les-Bains (449 500 € HT),
- Le déploiement de plateformes de compostage collectives dans les autres communes de l'agglomération (184 000 € HT).

Il convient de noter que la Région SUD-PACA et l'ADEME soutiennent l'achat des abri-bacs et des plateformes de compostage collectives

Aussi, dans le cadre du Fonds Vert 2023, PAA sollicite le soutien pour l'achat des véhicules nécessaires à la collecte des biodéchets et d'entretien des plateformes de compostage des déchets verts.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant HT en €</i>	<i>Taux en %</i>
Fonds Vert	320 000 €	80 %
Autofinancement PAA	80 000 €	20 %
Total	400 000 €	100%

**Il vous est proposé :**

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération tels qu'exposés ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** la subvention correspondante auprès de l'État ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents liés à cette demande de financement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : **17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230406-38\_06042023